

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ère) Messieurs et Mesdames Gilles St-Amand, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, François Thibault, Ginette Sheehy et Audrey Charron-Brosseau.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h06, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

## ORDRE DU JOUR

### **OUVERTURE DE LA SESSION :**

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) Suivi et ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022;
- 3) Ratification des déboursés;

### **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Offres d'achat pour la vieille souffleuse;
- 5) Demande de prix balayage des rues 2023-2024-2025;
- 6) Remplacement du groupe électrogène Hôtel de ville d'Huberdeau;
- 7) Autorisation signature du protocole d'entente avec OBV RPNS (réalisation du plan de protection de la source d'eau potable de la municipalité d'Huberdeau);
- 8) Demande de subvention dans le cadre du programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);
- 9) Période de questions;

### **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 10) Correspondance : Lettres demandes de subventions chemin de la Rouge;
- 11) Autorisation de signature de la convention d'aide financière en regard à la subvention « Volet redressement » N° SFP : 15422735, dossier n° : RDK23242;
- 12) Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2023;
- 13) Renouvellement contrat assurance 2023;
- 14) Approbation des dépenses et de la reddition de compte pour les travaux effectués du sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- 15) Détermination de la compensation financière pour l'Association pour l'entretien des chemins Trudel et de la Montagne et pour l'Association des Riverains du Chemin Perreault au Lac Maillé pour l'année 2023;
- 16) Demande d'aide financière de la Résidence Vallée de la Rouge;
- 17) Transfert du surplus non affecté 2021 au surplus non affecté aqueduc;
- 18) Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
- 19) Remboursement des frais de non-résidents pour l'année 2023;

- 20) Achat de matériel supplémentaire (diffusion des séances du conseil);
- 21) Annulation de la résolution 244-22 (achat 2 téléviseurs);
- 22) Fourniture d'un local pour un service de garde en communauté;
- 23) Nomination de responsable comité de travail – projet de bouclage du Corridor aérobie;
- 24) Demande augmentation frais électricité lumières de Noël (Parc Ghislaine et Frédéric Back);
- 25) Inscription de Madame Ginette Sheehy à la formation éthique et déontologie.
- 26) Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur François Thibault;
- 27) Dépôt du registre des déclarations faites par les membres du conseil qui ont reçu un don;
- 28) Commande de défibrillateurs / nomination d'un responsable;
- 29) Demande d'augmentation Simon Héту;
- 30) Fermeture du bureau période des fêtes (26 décembre 2022 au 4 janvier 2023 inclusivement);
- 31) Cadeaux Noël employés et souper conseil;
- 32) Varia :
  - a. Participation au programme d'accompagnement aux municipalités de la zone de gestion de l'OBV RPNS pour la lutte contre le roseau commun;
  - b. Adhésion à la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ);
  - c. Annulation de la résolution 271-22 (séance extraordinaire adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025);
  - d. Point d'information sur la guignolée 2022.
- 33) Période de questions;
- 34) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 277-22**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout de 4 sujets au point varia;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 278-22**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 249-22 à 275-22 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 279-22**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 11068 à 11131 inclusivement, pour un montant de 161 835.84\$, des comptes à payer au 13/12/2022 au montant de 51 447.07\$, des salaires numéros 500173 à 500215 inclusivement pour un montant de 28 384.96\$ ainsi que des prélèvements numéros 347 à 350 inclusivement pour un montant de 6 542.31\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
11068	Élagage Frère d'Arbres inc.	Élagage dégagement de la ligne électrique réservoir gravitaire Abattage 15 arbres - rue du Fer-à-Cheval et des Chutes	4 828.95\$
11069	Équipe Laurence	Service ingénierie - Bilan opérationnel usine eau potable	2 063.80\$
11070	Excavation R.B. Gauthier inc.	Pierre à glace	2 981.06\$
11071	Hydro-Québec	Électricité système soltek Éclairage des rues & location de poteaux octobre 2022	292.28\$
11072	Lifeworks (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention novembre 2022	87.98\$
11073	Maurice Guylaine	Frais de déplacement	37.21\$
11074	Office Municipal d'Habitation des Laurentides	Programme supplément au loyer 2022 - Résidence Vallée de la Rouge	12 376.01\$
11075	PREL	Adhésion 2022-2023	25.00\$
11076	Sel du Nord	Sel à déglçage	4 940.28\$
11077	Solmatech	Caractérisation environnementale des sols - Travaux de réfection chemin de la Rouge	7 126.15\$
11078	Érablière S.&J. Perrault S.E.N.C.	Remboursement de taxes	24.32\$
11079	Laurin Rosemarie	Remboursement de taxes	334.51\$
11080	Miller Dollard	Remboursement de taxes	144.11\$
11081	Provost Jean-Pierre, Provost Yvon, Provost Jeannot, Laurin Monique	Remboursement de taxes	279.65\$
11082	Riendeau Jean-Guy	Remboursement de taxes	183.18\$
11083	Dagenais Gabriel, Sauvageau-Gélinas Katherine	Remboursement de taxes	86.27\$
11084	Marinier Jonathan, Deslauriers Julie	Remboursement trop payé	499.22\$
11085	Régie Intermunicipale des Matières résiduelles de l'Ouest	Remplace chèque #10974	25 817.22\$
11086	9362-4617 Québec inc.	Remboursement de taxes	220.13\$
11087	Calve Martin	Remboursement trop payé	34.76\$
11088	Lanthier Suzette	Remboursement trop payé	50.40\$
11089	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	136.32\$
11090	Energère inc.	Libération retenue - conversion éclairage de rue	1 948.32\$
11091	Équipe Laurence	Service ingénierie - Bilan opérationnel usine eau potable	71.86\$
11092	Excavation Lionel Provost	Réserve de sable 2022-2023	30 410.32\$
11093	FNX-INNOV inc.	Service ingénierie - évaluation travaux chemin Williams	1 954.58\$
11094	Groupe Central	Système alarme caserne	419.66\$
11095	Le Groupe Nord-Scène inc.	Haut-parleurs et accessoires Sonorisation salle Louis Laurier	13 986.93\$
11096	Le Groupe M.M.G.C.	Élaboration des descriptions d'emplois	1 121.01\$
11097	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux novembre 2022	261.49\$
11098	Lapierre Samuel	Remboursement chaussures, casque, veste de sécurité	212.67\$
11099	Lignes Maska	Scellement de fissures	23 109.98\$

11100	Marché Huberdeau	Bons d'achat - guignolée 2022	900.00\$
11101	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville novembre 2022	1 600.45\$
11102	Ministère du Revenu du Québec	DAS novembre 2022	9 446.41\$
11103	Receveur général du Canada	DAS novembre 2022	3 643.80\$
11104	Foisy Gabriel, Charron Brosseau Audrey	Remboursement trop payé	170.70\$
11105	Comité des Loisirs d'Huberdeau	Subvention fondation Tremblant - comité des fêtes du village	7 000.00\$
11106	Équipe Laurence	Service ingénierie - TECQ 2019-2023	620.87\$
11107	Lifeworks (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention décembre 2022	87.98\$
11108	Provost Fabien	Entretien patinoire 2022-2023 - 1er versement	2 300.00\$
500173-500215	Employés	Salaires novembre 2022	26 384.96
<b>TOTAUX CHÈQUES</b>			<b>188 220.80\$</b>
347	Les Équipements de Bureau des Laurentides inc.	Location de photocopieur du 01/11/22 au 31/01/23	551.88\$
348	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective novembre 2022	2 605.77\$
349	REEMQ	Régime de retraite octobre 2022	3 281.35\$
350	Poste Canada	Bulletin municipal novembre 2022 Avis ébullition préventif	103.31\$
<b>TOTAUX PRÉLÈVEMENTS</b>			<b>6 542.31\$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>194 763.11\$</b>

#### COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11109	Librairie Carpe Diem	Livres	746.03\$
11110	Carquest Canada Ltée	Fluide d'échappement, huile, batterie, filtre à huile, filtre à air, lumières, brosse métallique, ensemble pistolet graisseur, raccords, attaches, disques de coupe	1 889.57\$
11111	Coopsco des Laurentides	Livres	865.20\$
11112	Eurofins Environex	Analyses d'eau novembre 2022	127.62\$
11113	Fédération québécoise des Municipalités	Webinaire 13/12/22 - Démolition d'immeubles quoi de neuf ?	201.21\$
11114	Gilbert P. Miller & Fils	Niveleuse, poussière de pierre, pierre concassée, pierre 2-4", travaux chemin Gray Valley	30 541.46\$
11115	Hamster	Papier 8½x11, cartouches imprimantes	725.00\$
11116	In Médias inc.	Avis public entrée en vigueur règl. 354-22, 355-22	203.51\$
11117	Veolia Water Technologie Canada	Chlore libre réactif 10 ml	54.20\$
11118	J.-René Lafond	Bearing tracteur	36.42\$
11119	Machineries Forget	Goupilles de sécurité, cylindre, boulons, locknuts, lumière led aîle latérale, paire de guides , gants doublés	1 220.35\$
11120	Maintenance en plomberie Maurice Lagacé inc.	Réparer fuite de chlore sur la pompe doseuse #2	333.43\$
11121	Matériaux R. McLaughlin inc.	Huile à chaine, asphalte froide top-mix, retour palette, washer	125.00\$
11122	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Raccords, boyaux, filtre à huile, bouteilles oxygène et acétylène, filtre à air, flexible	796.82\$
11123	Pilon & Ménard	Remises de documents	796.50\$
11124	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	Vidange fosse scellée 203, rue Principale	316.18\$
11125	Promotek	Rapport tonnage juillet à septembre 2022	319.50\$
11126	Purolator inc.	Frais de transport	32.98\$
11127	Energies Sonic inc.	Diesel, huile à chauffage	9 056.94\$
11128	Soudure Luc Provost SENC	Réparer souffleuse et tracteur	1 479.45\$
11129	Stelem	aqua-stop 1", aqua-stop ¾"	465.65\$
11130	Sterling Marking Products inc.	Licences de chien 2023	197.61\$
11131	Visa Desjardins	Essence, courrier recommandé, timbres, lait, crème à café, lumières de Noël, balais essuie-glace, abonnement mensuel zoom	916.44\$
<b>TOTAL</b>			<b>51 447.07\$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

**RÉSOLUTION 280-22**  
**OFFRE D'ACHAT POUR LA VIEILLE SOUFFLEUSE**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris la décision de mettre en vente au plus offrant la souffleuse présentement en notre possession et servant à l'entretien de la patinoire.

**ATTENDU QU'** une annonce a été publiée sur la page Facebook de la municipalité à cet effet;

**ATTENDU QUE** 6 offres ont été reçues variant entre 100\$ et 545\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre reçue de Madame Isabelle Tétreault au montant de 545.00\$ est acceptée, cette offre étant la plus haute.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 281-22**  
**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / BALAYAGE DES RUES**  
**2023/2024/2025**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 3 fournisseurs pour des travaux de nettoyage, balayage et ramassage des débris sur toutes les surfaces pavées des rues du village ainsi que des accotements (plus ou moins 7 kms) pour les années 2023-2024-2025;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu 3 soumissions suite à cet appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre reçue le 8 novembre 2022 de Les Entreprises Myrroy Inc. au montant de 8 102.95\$ plus taxes est retenue celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande.

FOURNISSEUR :	MONTANT + TAXES
Les Entreprises Myrroy inc.	8 102.95\$
Les Entreprises Jerooca inc.	18 705.00\$
Groupe Villeneuve	22 428.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 282-22**

### **REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE lors de la séance du 9 août 2022 un mandat a été accordé à la firme d'ingénieur FNX Innov, pour la réalisation des plans et devis pour l'installation d'une génératrice et la mise à niveau de la distribution électrique à l'hôtel de ville d'Huberdeau;

ATTENDU QUE le conseil désire présenter une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE les documents préliminaires ont été reçus en date du 6 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à demander un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène ainsi pour la mise à jour de la distribution électrique de l'hôtel de ville, dès réception des documents finaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 283-22**

### **AUTORISATION SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC OBV RPNS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil lors de la séance du 8 novembre 2022 a accepté l'offre reçue de l'Organisme des bassins versants des rivières Rouges, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS), pour la réalisation d'un plan de protection pour la source d'eau potable de la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'un protocole d'entente est nécessaire afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun dans le cadre de ce mandat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 284-22**

### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP :
- QUE Madame Geneviève Gallerand, directrice générale de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 285-22**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE EN REGARD À LA SUBVENTION « VOLET REDRESSEMENT » N° SFP : 15422735, DOSSIER N° : RDK23242**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu confirmation de l'octroi d'une aide financière maximale de 1 148 253\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet redressement;

**CONSIDÉRANT QUE** la signature d'une convention d'aide déterminant les modalités de versement de l'aide et définissant les obligations de chacune des parties en regard à ce programme est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale ainsi que le maire à signer la convention d'aide financière en regard à ce programme pour et au nom de la municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 286-22**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu:

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2023 au coût de 1 326.35\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 287-22**

#### **RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE AVEC LA MMO POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2023 avec la Mutuelle des municipalités du Québec au coût de 31 733.17\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 288-22**

**APPROBATION DES DÉPENSES ET DE LA REDDITION DE COMPTE  
POUR LES TRAVAUX EFFECTUER DU SOUS-VOLET PROJETS  
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION  
ÉLECTORALE (PPA-CE) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE  
LOCALE (PAVL)**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Huberdeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau approuve les dépenses d'un montant de 32 044\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Madame Ginette Sheehy, conseillère informe le conseil qu'elle a un intérêt en ce qui concerne le prochain point à l'ordre du jour (détermination de la compensation financière pour l'association pour l'entretien des chemins Trudel et de la Montagne), elle se retire des discussions et ne participe pas au débat en regard à cette décision.

**RÉSOLUTION 289-22**

**DÉTERMINATION DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ASSOCIATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS TRUDEL ET DE LA MONTAGNE ET POUR L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU CHEMIN PERRAULT AU LAC MAILLÉ POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE le 10 novembre 2020, le conseil a adopté la politique 18-2020 de compensation financière à une association de propriétaires pour l'entretien des chemins privés et publics non entretenus par la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 4.1 de la politique stipule que la Municipalité doit déterminer chaque année le montant maximal de la compensation financière à laquelle chaque association a droit;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil détermine qu'un montant de 4 948\$ sera payable à titre de compensation à l'Association pour l'entretien des chemins Trudel et de La Montagne pour l'année 2023, lequel montant correspond à 16% des revenus des taxes foncières générales générés par l'ensemble des propriétés membres de l'association concernée au cours de l'année financière précédente soit l'année 2022;

Que le conseil détermine qu'un montant de 2 683\$ sera payable à titre de compensation à l'Association des Riverains du chemin Perrault au Lac Maillé pour l'année 2023, lequel montant correspond à 16% des revenus des taxes foncières générales générés par l'ensemble des propriétés membres de l'association concernée au cours de l'année financière précédente soit l'année 2022;

Pour pouvoir bénéficier de ce montant, l'Association doit respecter l'ensemble des modalités prévues à l'entente;

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder au versement de la compensation le tout selon les modalités établies dans la politique numéro 18-2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 290-22**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA RÉSIDENCE VALLÉE DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau a traditionnellement manifesté un appui indéfectible à la Résidence Vallée de la Rouge et continue de la faire;

CONSIDÉRANT les exemptions de taxes et les subventions dont a pu bénéficier la Résidence au cours des dernières années :

- Crédit de taxes foncières générales de 2014 à 2021 : 138 714.40\$
  - Programme de supplément au loyer de 2015 à 2021 : 77 840.69\$
  - Participation financière plan de redressement 2022 : 1 800.00\$
- TOTAL : 218 355.09\$

CONSIDÉRANT la contribution de l'ensemble des citoyens d'Huberdeau pour aider la Résidence dans la récente production du plan de redressement de la Résidence;

CONSIDÉRANT la hausse généralisée des coûts auxquels la municipalité doit faire face pour le seul maintien du niveau des services rendus à tous les citoyens d'Huberdeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu;

Que la municipalité continue d'appuyer la Résidence, mais que le contexte économique actuel nous empêche malheureusement d'accepter la demande d'aide financière.

Monsieur Benoit Chevalier, maire demande le vote sur cette résolution, l'ensemble des membres du conseil étant en accord, cette résolution est donc :

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 291-22**  
**TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ 2021 AU SURPLUS AFFECTÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le montant inscrit au surplus non affecté en date du 31 décembre 2021 et relatif à l'aqueduc soit inscrit dans un compte surplus affecté, soit un montant de 108.52\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 292-22**  
**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 250-21, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3 350\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 350\$ pour l'exercice financier 2023;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 293-22**

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE depuis 5 ans le conseil municipal rembourse les frais de non-résidents, lors de l'inscription d'un citoyen à une activité physique sportive;

ATTENDU QUE pour 2023 un budget de 1 000\$ a été prévu pour le remboursement des frais pour les enfants et un budget de 1 000\$ a également été prévu pour le remboursement des frais pour les adultes;

ATTENDU QUE cette initiative a été mise en place afin d'atteindre les objectifs de la politique familles-aînés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

QUE pour l'année 2023, le conseil municipal autorise le remboursement des frais de non-résidents pour l'inscription à une activité physique sportive pour les enfants et les adultes citoyens d'Huberdeau, jusqu'à un montant maximum pour l'année 2023 de :

- Enfants : 100\$
- Adultes : 50\$

Afin d'obtenir un remboursement, le requérant devra fournir les pièces justificatives suivantes :

- Preuve de paiement avec mention du nom de la personne inscrite à l'activité;
- Document mentionnant le coût supplémentaire applicable aux personnes non résidentes.
- La demande de remboursement devra être de 20\$ et plus (celles-ci peuvent être cumulées).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 294-22**

### **ACHAT D'ÉQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE SONORISATION DE LA SALLE LOUIS LAURIER**

ATTENDU QUE l'équipement récemment acquis pour la sonorisation de la salle Louis Laurier ne permet pas de répondre aux attentes des citoyens et du conseil;

ATTENDU QUE l'acquisition d'équipement supplémentaire est nécessaire;

ATTENDU QUE le Groupe Nord Scène a fait parvenir une soumission pour la fourniture de l'équipement requis selon la demande du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil autorise l'achat de l'équipement supplémentaire requis, le tout selon la proposition # 022118SA\_HUB, datée du 18 novembre 2022 au montant de 7 506.42\$.

Les fonds nécessaires à cet achat seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 295-22**

**ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 244-22 (ACHAT DE 2 TÉLÉVISEURS)**

ATTENDU QUE le conseil lors de la séance du 18 octobre 2022 avait résolu de par sa résolution 244-22 d'autoriser l'achat de 2 téléviseurs de plus ou moins 70 pouces;

ATTENDU QUE le conseil désire reporter cette décision afin d'évaluer plus en profondeur son choix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu:

D'abroger la résolution numéro 244-22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 296-22**

**FOURNITURE D'UN LOCAL POUR UN SERVICE DE GARDE EN COMMUNAUTÉ**

ATTENDU QUE le conseil désire offrir un local pour l'établissement d'un service de garde en communauté;

ATTENDU QUE le local abritant anciennement la caserne est disponible;

ATTENDU QUE ce local nécessite des travaux afin de permettre un changement d'usage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la directrice générale est mandatée afin de proposer à la MRC des Laurentides et à la CPE l'Antre-Temps l'utilisation de l'ancienne caserne comme local potentiel pour offrir un service de garde, de vérifier les alternatives possibles de subvention, ainsi que la nature des travaux à effectuer afin de convertir et de rendre conforme aux besoins d'un service de garde en communauté ce local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 297-22**

**NOMINATION DE RESPONSABLE COMITÉ DE TRAVAIL – PROJET DE BOUCLAGE DU CORRIDOR AÉROBIQUE**

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a reçu confirmation de l'octroi d'une subvention pour réaliser une étude de préféabilité pour différents scénarios de « bouclage » du Corridor aérobique au P'tit Train du nord;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides souhaite que chacune des municipalités délègue un représentant pour faire partie du comité de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que Monsieur Gilles St-Amand est nommé pour représenter la municipalité sur ce comité, Monsieur Maxime Bétournay est nommé comme substitut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 298-22**

**DEMANDE POUR L'AUGMENTATION DES FRAIS DE BRANCHEMENT  
DES LUMIÈRES DE NOËL CHEZ MADAME MARIE-PIERRE MAURICE**

ATTENDU QUE depuis quelques années la municipalité installe des lumières de Noël dans le Parc Ghislaine et Frédéric Back;

ATTENDU QU'une entente a été conclue avec Madame Marie-Pierre Maurice pour brancher ses lumières sur son entrée électrique, la municipalité ne disposant d'aucune installation électrique au Parc;

ATTENDU QUE pour l'année 2022-2023 (décembre 2022 à fin février 2023) Madame Maurice demande un montant de 35\$ par mois, soit une augmentation de 5\$ par mois pour la fourniture d'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que la demande d'augmentation de 5\$ par mois faite par Madame Marie-Pierre Maurice pour la fourniture de l'électricité nécessaire au branchement des lumières de Noël est acceptée. Le conseil autorise par le fait même le versement d'un montant de 105\$ en mars 2023 à Mme Maurice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 299-22**

**INSCRIPTION DE MADAME GINETTE SHEEHY À LA FORMATION  
ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

ATTENDU QUE tout membre d'un conseil d'une municipalité doit dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE la formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités est attestée conforme à la loi par la Commission municipale du Québec (CMQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise l'inscription de Madame Ginette Sheehy, conseillère à la formation de la FQM. Les frais d'inscription sont à la charge de la municipalité et remboursable sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 300-22**

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE  
MONSIEUR FRANÇOIS THIBAUT**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 358 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours de l'anniversaire de leur proclamation à l'élection, déposer devant le conseil une déclaration des intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur François Thibault en date du :

Candidat	Poste	Date dépôt	Date proclamation
François Thibault	Conseiller # 3	13/12/2022	12/11/2021

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 301-22**  
**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL QUI ONT REÇU UN DON**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt, tel que prévu par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, par la directrice générale du registre des déclarations visées au quatrième alinéa de l'article 6 de la loi, et ce pour l'année 2022, lequel ne contient aucune déclaration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 302-22**  
**PROJET DÉFIBRILLATEURS / NOMINATION D'UN RESPONSABLE**

ATTENDU QUE la Fondation médicale offre aux municipalités intéressées un défibrillateur pour chaque édifice municipal qui n'en a pas déjà un;

ATTENDU QUE les municipalités voulant participer au projet doivent nommer une personne responsable qui dressera la liste des endroits où un défibrillateur est requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale est nommée responsable pour dresser la liste et transmettre le tout à la Fondation médicale pour le 20 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 303-22**  
**DEMANDE D'AUGMENTATION DE MONSIEUR SIMON HÉTU**

ATTENDU QUE Monsieur Simon Héту, préposé à l'écocentre a fait parvenir une demande dans le but d'obtenir une augmentation de salaire de 2.67\$ l'heure, soit une augmentation de 14.5%;

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Héту est de beaucoup supérieure à l'inflation qui est de 6.9% pour la période d'octobre 2021 à octobre 2022;

ATTENDU QU'afin de répondre à la demande de Monsieur Héту une augmentation de 14.5% serait nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que pour l'année 2023 le salaire de Monsieur Héту ainsi que celui des employés n'ayant eu aucune modification de salaires durant l'année 2022 ou nouvellement engagé soient majorés de 6.9%.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 304-22**  
**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme les dates de fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes, soit du 26 décembre 2022 au 4 janvier 2023 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 305-22**  
**CADEAUX DE NOËL EMPLOYÉS ET SOUPER DU CONSEIL**

ATTENDU QUE le conseil désire remercier ces employés pour le bon travail accompli durant l'année 2022;

ATTENDU QUE pour ce faire il désire offrir à chacun des employés un cadeau de remerciement;

ATTENDU QUE lors du souper de la guignolée devant servir à remercier les bénévoles, certains de ceux-ci ont dû travailler en tant que bénévoles et n'ont pu bénéficier de cette soirée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que des cartes cadeaux de 100\$ soient remises à chaque employé et qu'un souper soit organisé avec le conseil afin de remercier les bénévoles n'ayant pu participer au souper offert aux bénévoles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 306-22**  
**PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AUX MUNICIPALITÉS DE LA ZONE DE GESTION DE L'OBV RPNS POUR LA LUTTE CONTRE LE ROSEAU COMMUN**

ATTENDU QUE l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) désire présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE);

ATTENDU QUE le projet que l'OBV RPNS aimerait implanter vise à accompagner les municipalités dans la lutte au roseau commun, plante exotique envahissante qui colonise les milieux humides et hydriques et qui représente une menace importante à la biodiversité;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que le développement d'un tel projet vise à freiner la propagation rapide du roseau commun dans la zone de gestion de l'OBV

RPNS et par le fait même, à améliorer la biodiversité et la connectivité écologique de la région. Elle reconnaît également que ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'objectif 3.2.4 « Freiner la propagation des espèces exotiques envahissantes » identifié dans le Plan directeur de l'eau de l'OBV RPNS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que la municipalité d'Huberdeau confirme sa participation au Programme d'accompagnement aux Municipalités de la zone de gestion de l'OBV RPNS pour la lutte contre le roseau commun, déposé au Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau du MELCCFP, et s'engage à verser une contribution financière de 1000\$ pour les deux années du projet (2023-2024) advenant que la demande de subvention soit acceptée;

Que la municipalité d'Huberdeau s'engage à assurer la présence d'un représentant aux activités de formation et d'accompagnement entre les mois de juin 2023 et le 31 janvier 2024, soit une contribution en temps nature d'une valeur de 500\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 307-22** **ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC (FADOQ)**

ATTENDU QUE la Fédération de l'Âge d'Or du Québec a fait parvenir une demande afin que la municipalité devienne un membre associé municipal de la FADOQ;

ATTENDU QUE la municipalité est en accord avec la mission et les objectifs de la FADOQ, soit de promouvoir un vieillissement actif par la pratique d'activités physiques, intellectuelles, sociales, culturelles, de loisirs et de plein air, permettant aux personnes de 50 ans et plus, de conserver leur autonomie et de poursuivre leur engagement dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'adhésion de la municipalité à la FADOQ et à verser le montant de la cotisation 2023 au coût de 75.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 308-22** **ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 271-22 (SÉANCE EXTRAORDINAIRE** **ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL** **D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025**

ATTENDU QUE lors de la séance du 8 novembre 2022, le conseil a entériné la résolution 271-22, déterminant la date de la tenue de la séance extraordinaire en ce qui concerne l'adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025;

ATTENDU QUE le conseil désire reporter la date d'adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 en janvier 2023 même si la date limite pour adopter le budget est le 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que la date pour l'adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 est reportée au 10 janvier 2023 à 18h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 309-22**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la session soit levée, il est 19h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/greffière-trésorière.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Benoit Chevalier, maire.